



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA

---

**AVIS PUBLIC**  
ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis public est par la présente donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska à la séance ordinaire du 4 février 2025:

- Règlement 124-2025 décrétant les taux des taxes et compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2025

Il peut être pris communication de ce règlement, pour consultation, sur le site Internet de la municipalité au [www.saint-christophe-darthabaska.ca/sujets/reglements-municipaux](http://www.saint-christophe-darthabaska.ca/sujets/reglements-municipaux).

DONNÉ À SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, CE 6<sup>e</sup> JOUR DE FÉVRIER 2025.

Katherine Beaudoin, Avocate  
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Beaulac-Garthby, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant sur le site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6 février 2025.

Katherine Beaudoin, Avocate  
Directrice générale et greffière-trésorière